



Communiqué de presse du 22 juin 2009

Proposition inique du Ministère de l'Enseignement Supérieur pour les postes d'Enseignants de Médecine Générale.

Aucune nomination d'enseignant associé n'a pu être prononcée par le Conseil National des Universités (sous-section 53-01).

Alors que les **sous-effectifs d'enseignants de Médecine Générale** dans les facultés sont **dramatiques** et que les **étudiants sont chaque année plus nombreux**

Alors que les conditions d'encadrement sont tellement difficiles pour les internes de Médecine Générale que ces **derniers se détournent de ce métier**

Alors que nous sommes en situation de **catastrophe grandissante pour la démographie** en Médecine Générale

Alors que la loi **HPST** décide d'une **urgence de nomination de postes d'enseignants de Médecine Générale**

Alors que le **Syndicat National des Enseignants de Médecine Générale** a fait la demande raisonnable d'un plan de nomination de 2 enseignants associés/faculté et par an pour compenser le manque historique de postes et pour ne pas demander plus d'un poste de titulaire universitaire par an et par faculté

Alors que notre **sous-section 53-01 du Conseil National des Universités** dont nous saluons le travail souhaite prononcer la nomination de **20 à 30 enseignants associés**

Le ministère de l'enseignement supérieur, insensible à la situation, propose **8 créations de postes pour toute la France** comme tous les ans, nous enfonçant un peu plus dans l'absurdité d'un fonctionnement impossible.

Cette situation est tellement inique que de manière inédite, la sous-section 53-01 a refusé de voter dans le cadre de ces contraintes invraisemblables. Une nouvelle session du CNU aura lieu en septembre.

En attendant, nous appelons les élus de la Nation, les responsables politiques, les collectivités locales à agir. Même si la loi HPST contient des avancées significatives, tant qu'un tel mépris pour la Médecine Générale continuera à l'Université, les déserts médicaux vont s'étendre et se multiplier.

La rentrée universitaire prochaine ne pourra pas avoir lieu dans ces conditions. Nous demandons en attendant mieux la nomination immédiate des 27 enseignants associés reconnus aptes par le CNU.

Le bureau du SNEMG

Le 22/06/2009 Contact Presse

Sébastien Leruste Vice-Président du SNEMG / 06 81 19 61 49

Vincent Renard Président du SNEMG / 06 25 80 33 29

Syndicat National des Enseignants de Médecine Générale
6bis rue des 2 communes – 94300 Vincennes
Tel : 01 53 66 91 82 - Télécopie : 01 53 66 91 81
Courriel : snemg@cngc.fr - www.snemg.fr